NATIONS UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/921
S/23971
19 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 20 de l'ordre du jour
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Bosnie-Herzégovine

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du réglement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Bosnie-Herzégovine dans une lettre datée du 8 mai 1992 que le Ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine a adressée au Secrétaire général.

ANNEXE

Lettre datée du 8 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine

Au nom de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine, j'ai l'honneur, conformément à la Charte des Nations Unies, de demander que la République de Bosnie-Herzégovine soit admise à l'Organisation des Nations Unies en qualité de Membre à part entière.

Sur la base de la recommandation adoptée le 6 avril 1992 par le Conseil des ministres de la CEE, les Etats membres de la CEE ainsi qu'un nombre assez important d'autres Etats ont reconnu la République de Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat indépendant et souverain.

Conformément à la recommandation du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la République de Bosnie-Herzégovine a été admise à la CSCE, en tant que membre à part entière, le 4 mai 1992.

La République de Bosnie-Herzégovine, en tant qu'Etat indépendant et souverain, accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et est disposée à les remplir.

Cela étant, j'ai le plaisir de proposer que le Ministère des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies prennent contact pour entamer la procédure de demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Haris SILAJDZIC